

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 19 mars 2018 à 20h00
Présidence : M. Boris Cuanoud
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi, Mme Merino de Tiedra directrice de l'établissement de Gimel / Etoy, Mme Chappaley, directrice de l'association Pomme-Cannelle ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation et dépôt du préavis N° 01/2018 relatif à l'assainissement du collège Les Ecureuils et à l'agrandissement de l'UAPE
7. Présentation et dépôt du préavis N° 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle N° 558 « Les Communaux »
8. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié, accepté à l'unanimité

1. Appel

42 Conseillers participent à la séance, 5 excusés, 3 absents

2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

- M. A. Moreira da Silva : p. 2394 préavis N° 06/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 2'284'000.- enlever le 2 de million.
- M. C. Viquerat : p. 2397 il faut entendre la commune a livré 300m³ par jour à l'AIEB supplémentaire par rapport à la concession de 720m³. Soit un total de plus de 1000m³ par jour.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Assermentation d'un Conseiller

Mme Sophie Capt, conseillère suppléante est priée de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de procéder à son assermentation. L'assemblée se lève.

Après lecture de l'article 5 de notre règlement, Mme Sophie Capt prête serment en levant la main droite et en disant « je le promets ».

4. Communications du Bureau du Conseil

Votations du 4 mars 2018 – participation 58%

Fédéral :

Objet N° 01 Nouveau régime financier 2021

Accepté par 776 voix contre 81

Objet N° 02 Suppression des redevances Billag

Refusé par 692 voix contre 180

Cantonal :

Objet N° 01 Pour le remboursement des soins dentaires

Refusé par 499 voix contre 362

Prochaines votations : le 10 juin 2018

Séance du Conseil du 14 mai 2018 dans la salle du Grand Conseil Vaudois.

Demande est faite aux commissions de rendre leur rapport d'ici au 2 mai 2018.

Quelques informations :

- Nous partons tous en bus
- Départ à 18h45 au parking de la salle polyvalente
- Les places seront assignées
- La séance est publique

Correspondance

- Reçu lettre concernant le Trophée de la préfecture le samedi 16 juin 2018 à St-Prex, organisé par la société de sauvetage de St-Prex. Concours de rame, fête, animations pour toutes les municipalités et les conseils. Délai d'inscription le 1^{er} juin 2018.

M. O. Bolomey incite les Conseillers à participer à cette aventure, venez essayer la rame sur le Lac Léman, sur des barques. Les inscriptions se font auprès d'Olivier.

- Reçu avis de démission de Mme I. Muller, secrétaire du Conseil, pour la fin du mois de juin. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Le Président. Dans un premier temps recherche au sein du Conseil Communal, après nous procéderons par avis de recherche d'emploi.

5. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

-

b) Mme Tania Séverin

- Ecusson de la commune

Le travail sur l'élaboration du nouvel écusson est toujours en cours. Des contacts ont été faits avec les archives valaisannes et vaudoises.

- Cantine

Concernant les repas servis à la cantine, nous avons changé de prestataire en février de cette année, après avoir fait des appels d'offre et rencontrer plusieurs prestataires. Ce n'est pas du 100% bio, mais un bon pas vers le label. Ce prestataire s'appelle « La coccinelle verte » qui a un label qui garantit : 5 produits bio – 5 produits locaux (suisse romande) par semaine et 80% des repas qui sont faits maison.

Tous les menus non faits maison sont indiqués.

100% des menus sont supervisés par une diététicienne.

Les menus sont disponibles sur le site de l'ASSAGIE.

Nous n'avons pas trouvé de prestataire 100% bio en Suisse.

- M. C. Delétra, y-a-t-il un impact sur les prix. ?

- Mme T. Séverin, oui mais un impact positif (quelques centimes).

c) M. C. Viquerat

Infos travaux :

- Trottoir Route de la Gare : les dernières factures ont été reçues et payées. Le coût total consolidé sera présenté prochainement.

- Trottoir Route d'Allaman : les travaux ont bien avancé, finitions avec les beaux jours. Les factures restent à venir.
- Route de Lavigny : les travaux ont commencé il y a 2 semaines, mais à cause de la météo nous avons déjà une semaine de retard sur le programme. Cela ne devrait pas compromettre la suite des travaux qui devraient continuer normalement.
La conduite côté Lausanne sera mise en service la semaine prochaine. Nous sommes à 80% sûr que les travaux de rénovation de l'Espérance débuteront à mi-mai. Ces travaux vont commencer par des aménagements d'accès au chantier, ils sont planifiés pour 2 ans.
- Nous avons eu l'automne dernier un Audit du Vétérinaire Cantonal sur la qualité et le réseau d'eau de la commune : le rapport est rassurant, il y a peu de travaux à envisager. Le dernier audit date de 2002. Leur demande est de vider et nettoyer le réservoir des Rippes toutes les années (avant tous les 5 ans).
- Poubelles route de la Plantay : pour donner suite à une remarque d'un Conseiller nous informant que les poubelles publiques étaient très souvent pleines, des contrôles ont été effectués. A première vue oui, mais elles sont effectivement presque vides, car des sacs MacDo sont mis juste en surface. Nous allons passer vider ces poubelles deux fois par semaine au lieu d'une.
- M. C. FÜRER : concernant les barrières du Street Workout, il demande des précisions concernant leur remplacement.
- M. C. Viquerat : il fallait attendre que le terrain se stabilise. Aujourd'hui l'objectif est atteint. Le remplacement des barrières sera fait cette année.
- Mme V. Hüsler : vider le réservoir des Rippes une fois par année est-ce une mesure particulière ou est-ce un usage courant ?
- M. C. Viquerat : c'est une recommandation du Canton pour tous les réservoirs. Mais comme nous n'avons pas beaucoup de limon, nous avons prévu de convoquer le service cantonal sur place.
- M. T. Jakob : les travaux sur la route de Lavigny ont eu pour conséquence de modifier le parcours du bus. Les informations données aux usagers n'étant pas toujours compréhensibles, certaines personnes se sont retrouvées à Lavigny ! M. T. Jakob demande à la Municipalité d'intervenir auprès de car postal afin que les chauffeurs du bus annoncent que certains arrêts ne sont actuellement pas desservis.
- M. C. Viquerat : va regarder ce qu'il peut faire.

d) M. J.-M. Schlaeppli

Police des constructions :

Il a été délivré 4 permis de construire depuis le dernier Conseil :
Parcelle N° 831 Route de la Plantay 53 propriété M. Kaelin, enquête complémentaire pour un studio.

Parcelle N° 56 Bas du Rossé 23 propriété Bercail SA, rénovation d'un rural et construction d'une villa mitoyenne.

Parcelle N° 423 Courta Rama propriété famille Pasche, promettant acquéreur Solufonds SA, construction de deux halles modulables Streebo,.

Parcelle N° 846 Grand Pré 16 propriété M. Loutan, construction d'une piscine.

Pompiers :

Un changement important de l'organigramme de fonctionnement du SIS Morget (datant de 2012) a été demandé par l'état-major de Commandement au CODIR.

Les raisons invoquées sont : efficience, maîtrise des coûts et égalité de traitement avec les autres SDIS.

Le CODIR a validé cette demande qui entre autres supprime les états-majors OI, les postes de chefs d'organes d'interventions et les DAP Z depuis 2019.

Pour donner suite aux demandes de renseignements par téléphone et par contact direct, le CODIR a communiqué par lettre aux communes son mea culpa mais restait confiant dans les décisions prises sans consultations aux communes.

La municipalité d'Etoy, directement impactée par ces décisions, a communiqué en début d'année son opposition à la manière de faire.

Il y a eu trois Municipalités en tout à protester sur la cette manière de faire (sur 29 communes).

Le CODIR a récrit à mi-janvier en s'excusant et en précisant qu'il avait oublié bien involontairement le règlement du SDIS soucieux d'être à jour avec les statuts. Il convoquait enfin une assemblée extraordinaire afin de statuer sur ces propositions.

Une commission ad hoc a été créée sur la mise à jour des documents législatifs du Morget et votre serviteur en a fait partie.

Notre rapport a formulé que nous restions très critiques par rapport à la manière de communiquer du CODIR. En revanche il a relevé que les démarches entreprise étaient pertinentes sachant aussi que nous étions le dernier SDIS vaudois à comprendre des états-majors.

La Municipalité d'Etoy est consciente que cette réorganisation n'est pas facile à décider, mais elle reste circonspecte sur la suppression des détachements d'appuis.

Lors de l'assemblée extraordinaire nous étions les seuls à nous abstenir lors du vote. Nous resterons particulièrement attentifs pour l'avenir à toutes demandes du SIS Morget et du CODIR.

c) M. R. Corthay

-

6. Présentation et dépôt du préavis N° 01/2018 relatif à la l'assainissement du collège Les Ecureuils et à l'agrandissement de l'UAPE

M. J.M. Fernandez présente le projet de préavis.

Le collège Les Ecureuils a été construit entre 1990 et 1991, ces dernières années divers problèmes au niveau de l'enveloppe du bâtiment, notamment l'étanchéité de la toiture et des vitrages ont été constatés. Afin d'avoir une idée complète des travaux à effectuer, l'entreprise BIF (spécialiste du bâtiment) a été mandatée en 2017 pour chiffrer les coûts des travaux à entreprendre.

Depuis la construction du bâtiment, les normes de sécurité ont également évolué. Dès lors que des travaux doivent être effectués, une remise aux normes complète sera faite (sortie de secours, balustrades à surélever, un escalier à mettre en conformité et création d'un accès à mobilité réduite)

Selon les 3 options suivantes :

- Réfection du bâtiment existant à l'identique
- Démolition et reconstruction d'un bâtiment sur le même site
- Construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain « Les Communaux » et réaffectation du bâtiment existant.

Chaque option présente des avantages et des inconvénients.

Après discussions avec la commission des finances et de l'urbanisme il a été unanimement considéré que le bâtiment actuel est encore sain en dépit des importants travaux à réaliser.

La solution N° 1 est l'option qui a été retenue. Ainsi nous gardons une école au centre du village.

Avec la collaboration de la direction des écoles et de l'UAPE, nous avons décidé de faire les travaux en un seul bloc. Durant une année l'école sera fermée et les classes seront déplacés à Buchillon pour les 3 - 4 et à l'ancienne école pour les 1 -2.

Concernant l'UAPE (ouverte en 2011 dans une classe qui était libre à l'époque) il y a actuellement 24 places autorisées, mais dans ces locaux actuellement il n'est pas possible de créer un espace repos. De

ce fait il est prévu d'agrandir la surface et de créer les espaces nécessaires.

Calendrier de l'élaboration du projet :

- Printemps 2018, appels d'offres
- Adjudication des travaux
- Début des travaux été 2018

Afin de pouvoir ouvrir l'école à l'automne 2019.

Commission ad hoc:

Mme I. Golay – M. C. Fürer – M. T. Creteigny – M. V. Payot – Mme S. Thury – M. C. Widmann

7. Présentation et dépôt du préavis N° 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle N° 558 « Les Communaux »

Mme T. Séverin, en préambule au préavis qui va être déposé, donne quelques points de réflexion concernant la zone des Communaux.

Avec la surface encore disponible quels sont les projets qui pourraient être réalisés, selon les désirs de certaines sociétés locales. Comment placer ces différents éléments sur le plan de zone, pour être sûr que le jour où on démarre un projet ou un autre on ne bloque pas une surface qui aurait été nécessaire, parce que le projet a été mal positionné. Après plusieurs réflexions, un plan d'utilisation de la zone d'utilité publique avec ses aménagements projetés a été élaboré et vous est présenté.

M. R. Corthay présente le projet de préavis.

Au niveau des écoles, la salle de gymnastique actuelle ne suffit plus pour offrir à toutes les classes d'Etoy, les 3 périodes d'éducation physique qui font partie du plan d'étude et qui sont préconisées par le service d'éducation physique et du sport. Nous devons par conséquent quotidiennement déplacer des classes pour qu'elles puissent effectuer leurs périodes d'éducation physique, à Lavigny ou à Buchillon. Au niveau des diverses sociétés locales, la demande des salles de gymnastique est en augmentation et notre salle polyvalente ne peut plus y faire face. En outre la cohabitation avec les autres activités dévolues à la salle polyvalente, comme l'organisation de séances, expositions, spectacles, concerts ou autres, nécessite régulièrement la suppression des entraînements ou des rencontres sportives qui sont programmées tout au long de l'année, ce qui ne va pas sans poser de réels problèmes aux diverses sociétés sportives. Par ailleurs afin d'exploiter d'une manière efficace les possibilités de

cette nouvelle construction, la Municipalité souhaite y ajouter les projets suivants :

- vestiaires pour le football et autres activités extérieures. La nécessité de la réfection complète des vestiaires du foot est connue de longue date. Les travaux ont déjà été reportés à de nombreuses reprises.
- restaurant scolaire, comme déjà mentionné la cohabitation entre la cantine scolaire et les autres activités dévolues à la salle polyvalente est contraignante.
- Espace buvette, dévolu aux sociétés lors des rencontres sportives. Les modalités d'utilisation étant à définir.

La Municipalité programme depuis plusieurs années la réalisation de cette infrastructure qui figure dans le plan d'investissement de la législature.

Calendrier des travaux :

- Été 2018 élaboration du projet (si le préavis passe)
- Automne 2018 appels d'offres
- Décembre 2018 préavis du crédit de construction
- Printemps 2019 début des travaux.

- M. P. Lüthi : est-il prévu une cantine scolaire dans le nouveau bâtiment ?

- M. R. Corthay : oui c'est prévu

- M. V. Bovet : dans l'optique de la construction d'une salle de gym, cela sous-entend qu'on pourrait utiliser en simultané la salle polyvalente et ce nouveau complexe (pour exemple le LOTO et une rencontre cantonale de gymnastique le même week-end ...), est-il prévu de nouvelles places de parking.

- M. R. Corthay : Nous avons la chance d'avoir une USL qui se réunit régulièrement afin que les sociétés se mettent d'accord entre elles sur l'organisation des manifestations. Concernant les places de parc, au niveau du canton cela va être difficile.

- M. T. Cretegy : à quel point cela est-il urgent ? est-ce vraiment nécessaire maintenant ? une salle triple pour Etoy semble relativement couteuse.

- Mme T. Séverin : l'urgence est relative. Cela permettrait à certains sports de se développer. Rien qu'au niveau scolaire notre salle de gym est insuffisante. Le village et son développement actuel et la demande croissante des sociétés sportives, la réponse est oui cela devient vraiment nécessaire. Notre commune a une taille suffisante pour cela. La commune de St-Prex avec leur nouvelle salle, a peine finie elle était déjà réservée tous les soirs de 17h00 à 22h00. Et ce n'est pas que des clubs de St-Prex, elle est également ouverte à des clubs de la région et cela offre des opportunités à des jeunes de chez nous de s'entraîner. Il y a de la demande qui n'est actuellement pas couverte. Cela reste effectivement un investissement conséquent.

- M. O. Bolomey : pour compléter les dires de Mme T. Séverin, chaque année lors de l'assemblée de l'USL, c'est difficile d'avoir la disponibilité de la salle (même rien que pour un quart d'heure de plus). Il faut ouvrir les disponibilités également à d'autres clubs que ceux qui fonctionnent déjà à Etoy. Le Handball doit faire ces matchs à Morges et il doit payer très cher la location de la salle.

- M. B. Cuanoud : existe-t-il des chiffres au niveau du taux d'occupation ? et au niveau financier y a-t-il une évaluation ? est-ce le bon moment pour faire un emprunt ? ces questions ont-elles déjà été discutées ou est-ce trop tôt ?

- M. J.M. Fernandez : c'est un peu tôt pour répondre. Dans un premier temps le préavis concerne une demande de crédit pour une étude de faisabilité. Si ce préavis pour le crédit d'étude est refusé, la Municipalité ne va pas plus loin. Des idées, oui, des fourchettes, oui, nous avons des estimations de coût comme pour la salle de St-Prex ou pour la salle de Châtel-St-Denis. Après notre terrain est différent de celui de St-Prex. Notre salle polyvalente est surbookée. Le vestiaire de la salle triple répondrait à des attentes venant du foot et du handball. Avant que j'arrive à la Municipalité on parlait déjà de la salle triple, cela fait bientôt 15 ans. Il y a effectivement une demande qui est réelle. La Municipalité vous soumet ce préavis pour discuter et voir si ce crédit d'étude convient ou pas. Si cette demande n'est pas acceptée, cela s'arrête là.

Concernant le taux d'occupation de la salle, nous devons régulièrement demander à certaines sociétés sportives d'annuler leur cours, voir même annuler les cours scolaires pour d'autres attributions d'utilisation. Si la salle est occupée le dimanche, le lundi matin la salle n'étant pas prête, annulation des cours de gym pour les enfants.

- M. F. Magnollay : aimerait mieux comprendre en quoi consiste le préavis. On dit étude, est-ce une étude de faisabilité, est-ce une étude de nécessité, est-ce une étude de coût ? quel est le volume que vous voyez attribuer au bureau d'étude ? on parle de coût, de CHF 50'000.- / 100'000.- ?

- M. J.M. Fernandez : ordre de grandeur (architectes – ingénieurs) selon une première estimation CHF 500'000.- pour le crédit d'étude. Environ les mêmes prix que pour les crédits d'étude pour les collèges.

- M. R. Cõthay : estimation en 2 phases : CHF 300'000.- pour l'étude de base de faisabilité puis CHF 200'000.- pour le projet.

- M. T. Creteigny : une étude a-t-elle été faite auprès d'autres communes avoisinantes pour se mettre en commun dans ce projet ?

- M. J.M. Fernandez : non

- Mme T. Séverin : les salles ainsi prévues seront mises en locations pour les clubs hors Etoy (revenus). Les autres communes n'ont pas vraiment envie d'investir massivement dans la construction d'une salle qui ne serait pas sur leur commune. Cependant elles pourraient être intéressées par la location d'une telle salle. Le scolaire paie également une location des salles mises à disposition.

- M. T. Creteigny : pour la construction de la piscine de Morges, il a bien été fait appel aux communes environnantes.
- Mme V. Hüsler : est-ce une demande de l'ASSAGIE en fonction de l'évolution scolaire ?
- Mme T. Séverin : au niveau de l'ASSAGIE, cette salle serait la bienvenue, car actuellement beaucoup d'enfants sont transférés en bus pour les cours de gymnastique (coût non négligeable). Avec la construction de cette salle de gymnastique triple sur place, nous évitons les frais de transport. Le nombre d'enfants ne remplira pas les trois salles, mais ils resteront sur place.
- M. M.-O. Christinaï : si dans les communes environnantes il n'y a pas de complexe de cette envergure, ce projet d'une certaine ampleur est très intéressant pour tous les clubs de la région.
- M. C. Delétra : donne l'exemple de la société d'uni hœ^{ck}quet qui doit louer des salles à l'extérieur. L'objectif de ce soir est pour lui de se déterminer sur un préavis de demande de crédit d'étude et non de se prononcer sur l'utilité d'une telle salle. Il se propose pour faire partie de la commission Adhoc. Constituons ce soir une commission et ensuite nous aurons tous les chiffres demandés ce soir.
- M. T. Jakob : pour une étude de projet, surtout de cette envergure, et si on le prend au sens des normes ECA et afin de pouvoir aller jusqu'au projet, il faut d'abord procéder par étape et la première étape et de pouvoir proposer le préavis présenté ce soir. Il faut une étude préliminaire, ceci afin de cibler les coûts du projet.
- M. B. Cuanoud : comme M. C. Delétra le mentionne, nous avons changé notre règlement et avec cette nouvelle façon de faire, la Municipalité vous présente ce soir un projet de préavis afin de créer une commission Adhoc, aucune décision n'est à prendre aujourd'hui. Cela suscite des questions et cela nous amène aussi quelques éléments auxquels le Conseil aimerait avoir des réponses. Petite inquiétude concernant les délais, si les rapports doivent parvenir d'ici au 2 mai. Cela laisse peu de temps pour faire les adaptations.
- M. R. Corthay : pour le préavis si on donne déjà une estimation de CHF 500'000.- il faut également un bilan thermique – hydrogéologue, des travaux préparatoire – savoir comment chauffer – travail de géomètre – ingénieur civil – ingénieur sécurité – ingénieur sanitaire – ingénieur électricien – ingénieur ventilation – ingénieur acousticien – architecte, il faut tout ce monde là pour arriver à chiffrer le prix de base et après il y a les soumissions marché public. Nous avons maintenant besoin de savoir si le Conseil décide d'accepter ce préavis de projet de construction.
- M. N. Plumey : l'étude de faisabilité est l'étude avant l'une des phases SIA. Ensuite : projet, mise à l'enquête et exécution. Une étude préliminaire est dans l'ordre de grandeur de plus ou moins 30% du coût final. Il n'y a pas besoin de l'ensemble des ingénieurs et Cie. Cela serait la phase 2. Dans un premier temps faire une approche du concept.

- Mme T. Séverin : cette étude préliminaire a été faite, discussion avec un architecte, vu l'implantation, les volumes, vu ce que nous voulons mettre à l'intérieur, ordre de grandeur du prix de cette salle triple est de CHF 15'000'000.-. Mais pour aller plus loin il faut plus qu'une simple discussion avec l'architecte.

- M. N. Plumey : est-ce un crédit d'adjudication des mandats ?

- M. J.M. Fernandez : M. N. Plumey avait à l'époque planché sur les différentes études pour le projet de constructions des écoles. Nous avons procédé de la même manière. Une demande de crédit d'étude avait été faite, puis nous avons mandaté les gens, puis nous avons commencé le travail.

La Municipalité doit présenter aux commissions un préavis, une esquisse, des plans, des volumes. Après c'est au Conseil de juger, de se décider si le projet peut continuer ou non. Ce soir on ne peut pas rentrer dans les détails. Ce préavis vous est proposé ce soir, après à vous de juger. La commission Adhoc et la commissions des finances vont étudier ce projet et ensuite sur les recommandations faites dans leurs rapports, le Conseil se déterminera. Ce soir il faut créer une commission Adhoc. La Municipalité discutera avec la commission des finances et la commission Adhoc, avec les éléments qu'elle aura encore pu glaner afin de donner toutes les informations possibles afin de prendre une décision, c'est cette décision là qui permettra d'aller ou pas en avant.

- M. A. Magnollay : à quel moment la Municipalité revient avec le projet auprès du Conseil ? il y a des phases du projet où l'on peut s'arrêter.

- M. J.M. Fernandez : le projet il est là, il sera présenté aux commissions d'ici quelques semaines, si le projet n'est pas voté on arrête là.

- M. T. Jakob : le but de son intervention et de dire : n'engageons pas CHF 500'000.- avant de décider si on va plus loin ou pas. Il y a des étapes intermédiaires où l'on peut dire stop.

- M. R. Corthay : les mètres cubes SIA on peut les sortir et nous avons le chiffre. La salle de St-Prex a coûté CHF 11'000'000. —. Donc ce chiffre on peut l'avoir facilement. Nous avons également la possibilité de séparer en deux, mais pour arriver à un crédit d'étude à 5 – 10% près il faut consacrer environ 300'000.- pour y arriver. La commission a le loisir de couper le crédit en deux.

- M. C. Delétra : le débat de ce soir n'a pas de raison d'être, le but de la séance est de créer une commission Adhoc. Ce soir nous n'avons même pas le texte du préavis car il n'est pas encore fait. Nous faisons actuellement le débat que nous devons faire lors d'une prochaine séance. Laissons la Municipalité nous présenter son préavis, les commissions plancheront dessus et nous jugerons après.

- M. V. Bovet : il faut juste se prononcer sur une idée, les détails viendront plus tard.

- M. F. Magnollay : il y a quand même des détails importants, au contraire nous devons avoir un chiffre. Qu'est-ce qu'on aura à

disposition pour statuer avec ce préavis ? Quel est le concept ? comment rentabiliser ? le Conseil a raison de se poser les bonnes questions. Les délais seront difficiles pour les rapports. Il serait bon de partir avec une première dépense de CHF 300'000.- et pour autant que les informations initiales citées soient à disposition dans ce préavis pour pouvoir dire : oui on va de l'avant, cela ne veut pas encore dire que l'on construit. Mais si on a déjà dépensé CHF 300'000.- on va plus loin.

- M. M.-O. Christinat : le Conseil n'a pas à se prononcer ce soir. Nous devons juste créer une commission.

- M. C. FÜRER : pour clarifier, ce préavis est une demande pour un crédit d'étude mais il n'y a pas de chiffres comme pour la transformation de l'école

- Mme T. Séverin : oui des chiffres de plus ou moins 30%, pour la transformation c'est différent. Il y a d'autres paramètres financiers. Les études ont été plus loin que pour la salle polyvalente.

- M. C. FÜRER : concernant les deux préavis, les processus ne sont pas identiques. Pourquoi est-ce différent ?

- Mme T. Séverin : le coût de l'étude pour construire cette salle triple est de : 300 – 350 – 400 – 500'000.- suivant jusqu'où l'on va. Mais pas de 20 ou 30'000.-, car avec ces montants on ne pourrait pas vous dire la salle coûtera tant. Afin de savoir le coût de cette salle nous avons besoin d'un crédit d'étude. Pour l'assainissement des Ecureuils c'est différent car on n'a pas engagé de grosses dépenses pour l'instant. Nous avons vu des architectes qui ont fait des estimations, des devis pour l'assainissement mais nous n'avons pas engagé de dépenses qui auraient nécessité une demande de crédit d'étude pour savoir combien cela allait coûter. On sait depuis un certain temps que ce bâtiment malheureusement a des problèmes d'étanchéité.

- M. C. FÜRER : ce qui veut dire que les dépenses pour les Ecureuils sont plus prévisible.

- Mme T. Séverin : plus prévisible non, mais moins cher, moins complexe, moins de paramètre à prendre en compte.

- M. N. Plumey : processus similaire, simplement les montants sont plus conséquents.

- M. B. Cuanoud : demande à la Municipalité l'envoi des préavis aux diverses commissions pour la fin du mois.

- M. F. Magnollay : fait remarquer que cela est très difficile sachant qu'il y a Pâques avec les relâches, impossible de donner les rapports.

- M. J.M. Fernandez : ce que la Municipalité demande au Conseil ce soir c'est de nommer une commission, après le préavis peut être présenté plus tard dans l'année. Rien ne doit être voté dans l'urgence.

Commission Adhoc :

M. M. Corthay – M. T. Jakob – M. P. Lüthi – M. L. Magnollay – M. F. Blanc – M. M.-O. Christinat – Mme M. Reist.

8. Propositions individuelles

- M. G. Biondi Morra : constate que lors de ses promenades dans la campagne d'Etoy, il y a beaucoup de détritrus un peu partout. Il propose que tout un chacun, lors de ses promenades, prenne un sac en plastique et ramasse les déchets. Y-a-t-il un moyen de promulguer cette idée et stimuler les citoyens et ainsi améliorer la qualité de notre environnement ? Certaines communes mettent des amendes.
- M. B. Cuanoud : remercie M. Biondi Morra de son action citoyenne.
- M. J.-M. Schlaeppli : merci pour cette intervention. Le littring est un fléau malheureusement connu et cela dans toutes les communes. Notre personnel communal fait le maximum, mais c'est souvent sur des terrains privés. Il faut faire plus de bruit et stimuler les personnes à le faire, mais il y a peu de réponse. Cela reste une question d'éducation.
- M. M.-O. Christinat : un article est paru dans la revue La Salamandre durant le mois de mars concernant le ramassage des déchets.
- Mme S. Thury : revient sur une remarque faite lors de la dernière séance du Conseil et demande si le nécessaire a été fait concernant la place de parc à la rue de l'Ecureuil, voitures parkées sur le trottoir.
- M. C. Viquerat : il a été trouvé une solution, cela sera fait dans le courant du printemps. L'objectif est de mettre un piquet et un marquage adéquat.
- Mme I. Golay : concernant le panneau de 50Km/h à l'entrée du village coté déchetterie, il n'est toujours pas posé ! il est important de délimiter la limitation à l'entrée du village.
- M. C. Viquerat : le panneau est actuellement au local voirie, il sera posé prochainement.
- M. F. Chappuis : il n'existe pas de parking longue durée à Etoy, ou peut-on aller avec les voitures visiteurs qui viennent plusieurs jours ?
- M. R. Corthay : le parking de la salle polyvalente est un parking réservé uniquement aux utilisateurs des locaux, mais sur demande écrite et motivée il peut être octroyé des autorisations temporaires.
- M. F. Magnollay : avec le chantier de la route de Lavigny, il y a des gens qui essaient de passer partout, même sur les chemins qui ne sont pas goudronnés. Les chemins goudronnés vont être dans un très mauvais état, certains sont cassés sur les bords. Il y a des virages qui ont été complétés de tout-venant. Question à la Municipalité : Le bus circule sur la route des Pylônes, il voulait rejoindre la route de Villars-sous-Yens, vu la route de la forêt ! est-ce correct ? La circulation est difficile sur tous les chemins. Il faudra prévoir un budget conséquent pour la remise en état des chemins.
- M. C. Viquerat : Effectivement le bus circule au milieu des champs ! cela fait partie des mesures qui ont été prises pour détourner les trajets du bus pendant les deux mois de la fermeture de la route de Lavigny. Nous avons, comme pour la plupart des voitures, une déviation qui part

depuis le centre du village et qui va sur Villars-sous-Yens et la même chose en sens inverse. Il n'y a plus d'arrêt de bus à la Romanèche et à l'Espérance pendant deux mois. Mais pour des raisons pratiques, pour l'Espérance et pour les écoles nous avons maintenu un bus qui monte à 08h00 (de la gare en passant par l'Espérance) et la même chose à 17h00. Il y a deux bus par jour qui doivent passer par ce chemin.

D'entente avec l'Etat, du tout-venant a été mis notamment dans un virage et cela afin d'éviter de devoir prendre un tracteur pour sortir le bus. Cet état de chose va durer jusqu'au mois de mai. On ne maîtrise pas le comportement de certains véhicules.

Par la suite, ces chemins étant pratiqués par des véhicules agricoles qui ont des largeurs supérieures à la largeur de nos routes, le problème que nous allons devoir régler c'est de mettre des priorités sur quelques chemins à améliorer et d'autres peut-être à condamner !

- M. D. Rojard : une communication de l'ASSAGIE a été transmise aux parents des élèves étierruz de l'école les Communaux, les informant que les enfants ne peuvent plus prendre le bus à cause d'incivilités dans le bus. Alors par temps de pluie, aux abords des communaux c'est le salon des autos. Va et viens très augmenté des véhicules.

- Mme T. Séverin : effectivement les enfants qui habitent à Etoy ne doivent plus prendre le bus, car le bus est plein, le trajet est compliqué et il y a des incivilités. L'organisation du transport scolaire met la priorité sur les enfants qui doivent prendre le bus (trajet de plus de 2,5 km).

- Mme I. Golay : oh les pauvres chérubins, quand il pleut ils vont avoir les pieds mouillés. C'est aux parents d'être raisonnable. C'est comme pour les déchets dans la campagne, chacun sa responsabilité, ce n'est pas à la communauté de tout gérer.

- M. M.-O. Christinat : est-ce qu'à Etoy il n'existe pas le système de Pédibus ?

- Mme T. Séverin : ce système est l'initiative de privés. Les mamans d'un quartier s'organisent. Effectivement cela n'existe pas à Etoy.

- M. J.M. Fernandez : il y a bien longtemps, ce système avait été proposé. Mais lorsque les parents ont dû s'engager Il n'y avait plus personne !

Pour les Communaux, qu'il fasse beau ou qu'il pleuve, les voitures sont toujours mal parkées, soit sur le trottoir, à l'arrêt du bus même juste à l'entrée du parking (pas dans les places) Ce sont les parents qui doivent être éduqués. Cela engendre un risque d'accident supplémentaire. Il y a des places de parcs pour les voitures, mais c'est juste ingérable !

Malgré des remarques faites aux parents mal parkés, à midi surtout, les choses n'évoluent pas dans le bon sens, on est écouté mais pas entendu.

- Mme V. Hüsler : propose qu'une circulaire explicative soit faite aux parents.

- M. J.M. Fernandez : déjà fait mais avec peu d'effet.

- Mme V Hüsler : il existe un plan de classement des arbres (patrimoine communal). A Etoy, nous avons une liste qui date de 1971. Cette liste devrait être mise à jour. Comment cela se passe-t-il à Etoy ? un grand marronnier a été abattu, a-t-il été compensé ?

- M. J.M. Fernandez : oui il existe une liste. Le plan effectivement n'existe pas, il doit être fait avec le garde forestier. Pour toute demande d'abattage d'arbre, un préavis doit être demandé au garde forestier. Logiquement l'arbre abattu doit être remplacé. Sauf si l'emplacement ne le permet pas (dangereux). Actuellement, on regarde chaque fois avec le garde forestier. Cette liste n'a effectivement pas été remise à jour. Ce travail va et doit être fait.

- M. V. Bovet : concernant le problème du parking, on ne peut malheureusement pas tout gérer. A l'Institution de l'Espérance, il y a régulièrement des interventions. Il a été posé des panneaux de « mises à bans » avec des amendes. Depuis que cette mesure impopulaire est entrée en vigueur, plus de problème.

- M. J.M. Fernandez : pour toutes les mises à bans du domaine privé, la procédure est la suivante : dénonciation à la commune qui émet une ordonnance pénale avec possibilité d'opposition et de recours. En cas de recours, la commission de police doit se réunir. Toutes ces démarches incombent à l'administration communale, donc plus de travail.

Il y a des panneaux de mises à bans communales à la salle polyvalente et sur certaines zones près des écoles.

M. B. Cuanoud souhaite que les préavis soient remis aux différentes commissions d'ici la fin du mois.

Séance levée à 22h00

Prochaine séance :
14 mai 2018 dans la salle du Grand Conseil Vaudois
Départ à 18h45 à la salle polyvalente

Le Président


Boris Cuanoud



La Secrétaire


Isabelle Muller